

Au siège de Grand Lac, salle du conseil, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26.01.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 1^{er} février 2024 a été transmis le 26 janvier 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 1^{er} février 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-287305428-20240201-DELIB1-DE
Date de réception en préfecture: 02/02/2024



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024

Exécutoire le : 02 FEV, 2024

Publiée/notifiée le : 02 FEV, 2024

Visée le 02 FEV, 2024

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget qui aura lieu en mars 2024.

Monsieur le Président propose une analyse du contexte général avant de présenter les projets du CIAS et les projections budgétaires 2024.

I- Eléments de contexte

A- Un contexte économique sur fond de crise durable

L'exercice 2023 s'est inscrit dans un contexte de crise énergétique et d'inflation malgré les mesures gouvernementales ayant notamment permis la mise en place d'un bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité.

Malgré un ralentissement de l'inflation prévu en 2024, celle-ci continue d'impacter le CIAS sur plusieurs postes de dépenses tels que l'électricité, la blanchisserie et l'alimentation.

B- Des difficultés de recrutement et de fidélisation des agents toujours d'actualité

Le recrutement reste en tension sur certains de nos métiers et notamment les secteurs médico-sociaux et techniques, à l'identique de ce que connaissent l'ensemble des employeurs territoriaux. Dans ces secteurs, le nombre de candidats est faible. Pour autant, bien que cette réalité perdure sur certains services et structures (EHPAD Fontanettes, SSIAD), d'autres ont pu réaliser des recrutements

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240201-DELIBS-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2024

importants (intégralité des postes pourvus au sein de l'EHPAD des Grillons et une vingtaine de recrutements réalisés en 2023 par le SAAD).

Des initiatives nationales sont intervenues avec, par exemple, la revalorisation du point d'indice au mois de juillet 2023.

Au plan local, Grand lac poursuit ses actions visant à la promotion de ses métiers et son attractivité : lien avec les écoles, participation régulière à des événements, collaboration avec le service public de l'emploi, organisation d'un forum de l'emploi.

Grand Lac a également engagé une démarche de restructuration de son régime indemnitaire afin d'améliorer la reconnaissance des postes et de permettre une meilleure attractivité et fidélisation des agents. Cette démarche a abouti fin 2023 pour une mise en application début 2024.

II- Les projets du CIAS pour 2024

1- Lancement de l'analyse des besoins sociaux

L'analyse des besoins sociaux est une obligation légale de tout Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le CIAS se mobilisera donc courant 2024 pour mettre en œuvre cette démarche à l'échelle du territoire afin d'avoir une vision globale et coordonnée des actions à mener et construire ainsi les bases d'un projet social de territoire dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

2- La mise en place de la certification HAS (Haute Autorité de Santé)

Depuis la loi du 2 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. L'objectif était d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies par des organismes habilités.

Les enjeux de cette certification sont de permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services et promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et les professionnels.

L'évaluation officielle débutera lors du premier trimestre 2025 mais un travail de préparation conséquent est à réaliser sur l'année 2024 (mise à jour des procédures, préparation des équipes, lancement d'un appel d'offre pour choisir le cabinet en charge de l'audit).

3- La réforme de la tarification des SSIAD

Depuis 2023, les SSIAD et les SPASAD sont soumis à une nouvelle tarification pour leurs activités de soins. Celle-ci a pour objectif de mieux prendre en compte l'activité des services et le niveau de perte d'autonomie des personnes accompagnées. Elle doit permettre de donner davantage de moyens financiers aux services lorsqu'ils accompagnent des personnes avec des prises en soins plus importantes.

La mise en œuvre de la réforme s'effectuera progressivement entre 2023 et 2027, date à laquelle le forfait global de soins sera entièrement calculé selon les nouvelles modalités de financement.

4- La mise en place des services autonomie

Face à une offre de services à domicile fragmentée et peu lisible, conduisant à des démarches complexes pour l'usager ou ses aidants, dans le cadre d'une faible cohérence des interventions d'aide

Service de gestion de l'entretien
073-267303428-20240201-DELIB5-DE
des interventions d'aide

et de soins, la LFSS 2022 a présenté les différentes mesures permettant d'anticiper le vieillissement de la population dont la mise en place des services Autonomie. Cette réforme, riche de son expérience avec la mise en place des SPASAD, veillera à donner les moyens aux SAAD et SSIAD d'accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap dont l'état de santé nécessite des soins importants et dont le niveau de dépendance est élevé sans pour autant relever de l'hospitalisation à domicile (HAD). Un financement spécifique serait dès lors engagé pour permettre aux SAAD et SSIAD d'assurer une coordination des prestations d'aide et de soins.

Ces services doivent être structurés et mis en place sur l'année 2024 avec le soutien des autorités de tutelle. Les informations connues à ce jour indiquent qu'aucune fusion des budgets SAAD et SSIAD ne devrait intervenir.

5- Le SEGUR du numérique

Le secteur médico-social va connaître une modification dans ses logiciels métiers avec la mise en place nationale du SEGUR du numérique.

Celui-ci a pour objectif de sécuriser les données du patient et de valider l'ensemble des professionnels intervenant sur le dossier unique informatisé. Il est obligatoire pour fin 2024 et sera probablement un critère dans le cadre de notre évaluation HAS, permettant ainsi d'être en règle avec la réglementation et la RGPD.

Concernant le CIAS, les logiciels NETSOINS et APOLOGIC sont concernés.

Les éditeurs se sont mis à jour des obligations techniques permettant par la suite de :

- Confirmer l'identité des patients grâce à l'interrogation de la base nationale d'identité ;
- Confirmer l'identité du professionnel qui saisit des informations par leur inscription préalable et une saisie par carte (RPPS) et un lecteur de carte dont le CIAS devra s'équiper ;

6- Extension et réhabilitation des Fontanettes

Le projet de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD des Fontanettes devrait se concrétiser sur le premier trimestre 2024 avec un calendrier de chantier d'une durée de quinze mois. L'augmentation de la redevance ainsi que l'augmentation de la dotation des autorités de tutelle débutera à la fin des travaux soit en 2025.

7- Signature d'un Contrat de retour à l'équilibre pour l'EHPAD Les Grillons

Après la réalisation du diagnostic financier de l'EHPAD des Grillons, l'ARS et le conseil départemental de la Savoie ont pour objectif de négocier un CREF (contrat de retour à l'équilibre financier) avec le CIAS concernant l'EHPAD des Grillons.

Le CREF s'inscrit dans une démarche globale et graduelle d'accompagnement des ESMS. Sa mise en place se fera dans le cadre de l'article R314-42 du CASF. Un diagnostic et un plan d'actions chiffré ont été réalisés en lien avec le service finances de Grand Lac fin 2023 et doit donner lieu à la concrétisation du CREF validé par les autorités de tutelle sur le premier trimestre 2024.

8- Finalisation du schéma directeur immobilier sur le devenir des établissements

Après une première étape d'état des lieux de l'EHPAD des Grillons et de la Résidence Autonomie l'Orée du Bois, un axe II du schéma directeur immobilier est prévu pour envisager la programmation du devenir de ces deux établissements.

Ce travail doit s'inscrire dans le prolongement de l'analyse des besoins sociaux au cours de laquelle seront étudiées et coconstruits, avec les élus du Conseil d'administration et les partenaires du CIAS, les enjeux immobiliers de ces deux structures.

III- Les hypothèses budgétaires pour 2024

Les hypothèses budgétaires 2024 sont établies en fonction des projections anticipées pour 2023 (CAA¹) en tenant compte de l'activité des services (A), des évolutions attendues en fonctionnement (B) et des projets d'investissements (C).

A-Activité des services

Services intervenants au domicile

- **Portage de repas**

L'exercice 2023 projette une activité de 45 800 repas annuels (prévisionnel de 45 600 repas). Si le service constate une augmentation d'activité sur les secteurs périphériques, la concurrence s'accroît sur le secteur aixois. L'exercice 2024 devrait cibler une activité de 46 000 repas.

- **Téléassistance**

L'activité 2023 est estimée à 6 377 abonnements annuels (prévisionnel de 6 236 abonnements). L'exercice 2024 prévoit une augmentation et cible 6 800 abonnements.

- **Dispositif de lutte contre l'isolement**

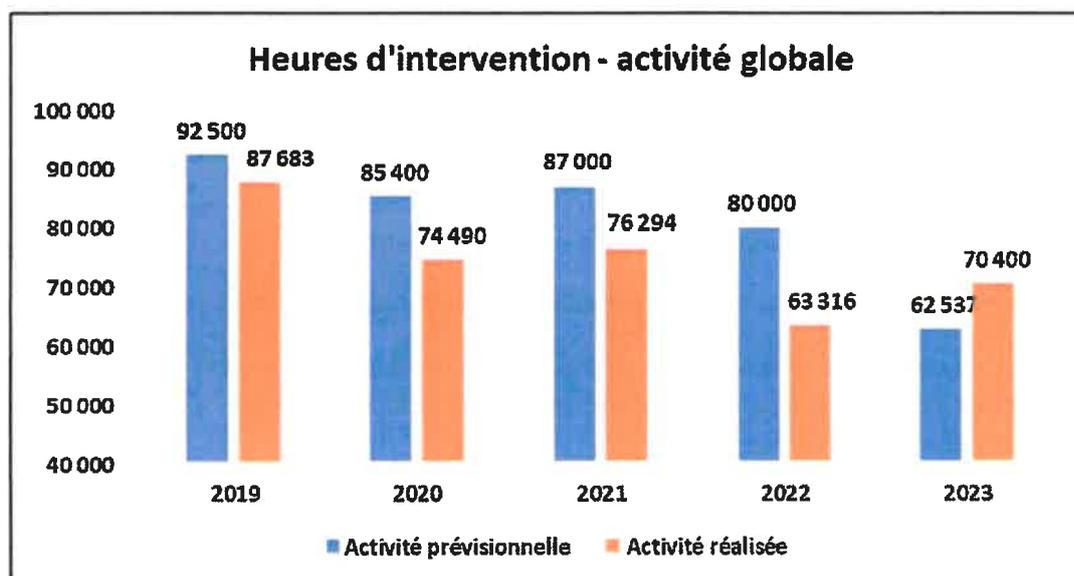
En 2023, 100 usagers ont été suivis régulièrement, 200 bénéficiaires ont participé à des actions de prévention santé et 3 000 ont participé à des manifestations culturelles (Mois bleu, ciné sénior).

L'exercice 2024 anticipe une activité similaire concernant le suivi régulier. Un développement est attendu sur les ateliers prévention santé avec un objectif de 300 participants.

- **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

Après une baisse d'activité constatée depuis plusieurs exercices, le service anticipe une augmentation de 11% du nombre d'heures réalisées entre 2022 et 2023, soit + 7100 heures.

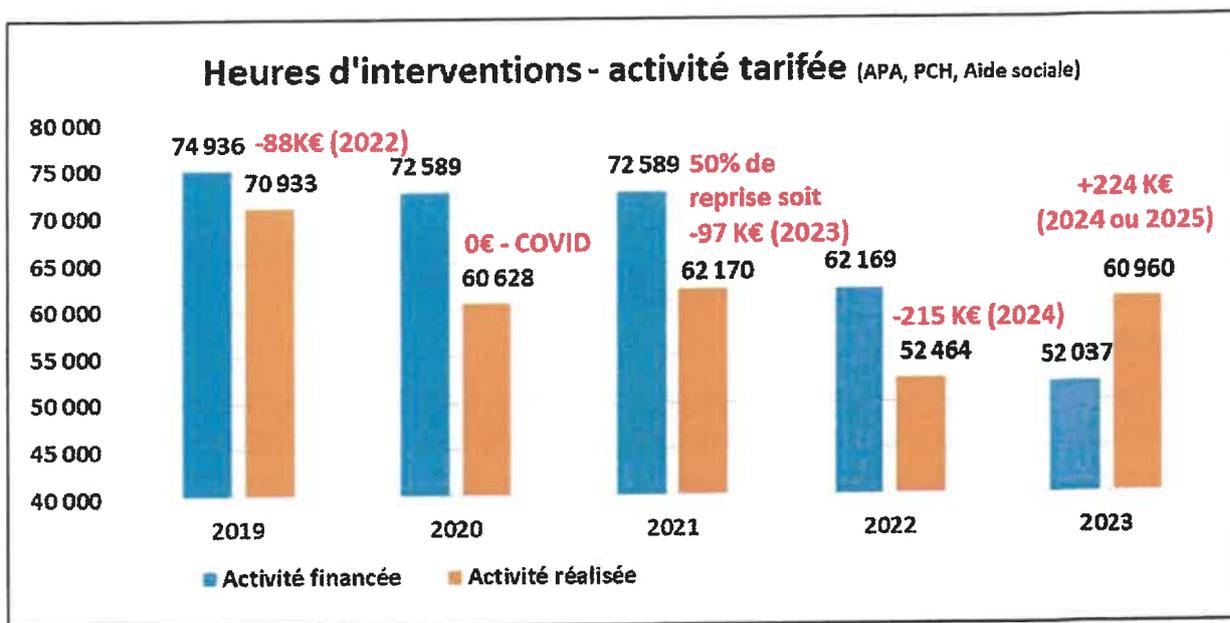
La fin de l'obligation vaccinale ainsi que la mise en place des primes et CTI Segur ont favorisé les recrutements et permis de réaliser davantage d'heures d'intervention.



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240201-DELIB5-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2024

¹ CAA : compte administratif anticipé sur la base des projections réalisées entre octobre et décembre 2023.

Le service anticipe une stabilisation de l'activité pour 2024 à hauteur de 68 125 heures d'intervention dont 58 784 heures en activité tarifée.



Les financements du Conseil Départemental sont fixés à partir d'une activité projetée. Lorsque l'activité réalisée est inférieure à l'activité financée, le Conseil Départemental rappelle le « trop perçu », actuellement en N+2. Aussi, un rappel devrait intervenir en 2024 en raison du trop-perçu 2022. A contrario, lorsque l'activité réalisée est supérieure à l'activité prévisionnelle, un complément de dotation intervient avec un versement possible en N+1 ou N+2. L'augmentation d'activité constatée en 2023 devrait ouvrir une dotation complémentaire en 2024 ou 2025.

- **Service de Soins Infirmiers à Domicile**

Doté de 125 places, le Service de Soins Infirmiers à Domicile avait pour objectif un taux d'occupation de 73% en 2023. La projection 2023 fait apparaître un taux de réalisation de 70 %. La charge en soins des patients par le SSIAD nécessite un temps de présence important des soignants et rend difficile l'augmentation du nombre de prises en charge.

Pour autant et au regard de l'augmentation du taux d'occupation constaté fin 2023, le service cible un taux d'occupation de 73 % pour l'exercice 2024.

Etablissements

- **EHPAD Les Fontanettes et EHPAD Les Grillons**

Le taux d'occupation anticipé pour 2023 en hébergement permanent pour l'EHPAD Les Fontanettes est supérieur au prévisionnel, soit 99.76 % anticipé pour un prévisionnel de 98.72%. De même pour l'EHPAD Les Grillons avec une réalisation anticipée de 99.41% pour un prévisionnel de 98%.

Les taux d'occupation d'hébergement permanent retrouvent le niveau antérieur à la crise sanitaire.

L'activité 2024 en hébergement permanent est estimée à 97.60% pour l'EHPAD Les Fontanettes et à 98.29 % pour l'EHPAD Les Grillons.

L'activité 2023 en hébergement temporaire était établie à 77% pour l'EHPAD Les Fontanettes et à 37% pour l'EHPAD Les Grillons suite à la programmation de la réfection de plusieurs chambres par l'OPAC. Le réalisé anticipé est de 75.62% pour l'EHPAD les Fontanettes et de 19.25% pour l'EHPAD Les Grillons.

Accusé de réception en préfecture
078-267303428-20240219-DELIB-DE
Date de dépôt en préfecture : 02/02/2024

Les travaux de réfection de 17 chambres à l'EHPAD les Grillons ont été finalisés en novembre 2023 et ont nécessité l'immobilisation de 2 chambres d'hébergement temporaire sur cette durée. A noter également la fermeture de la place d'accueil de jour à l'EHPAD les Fontanettes courant 2023.

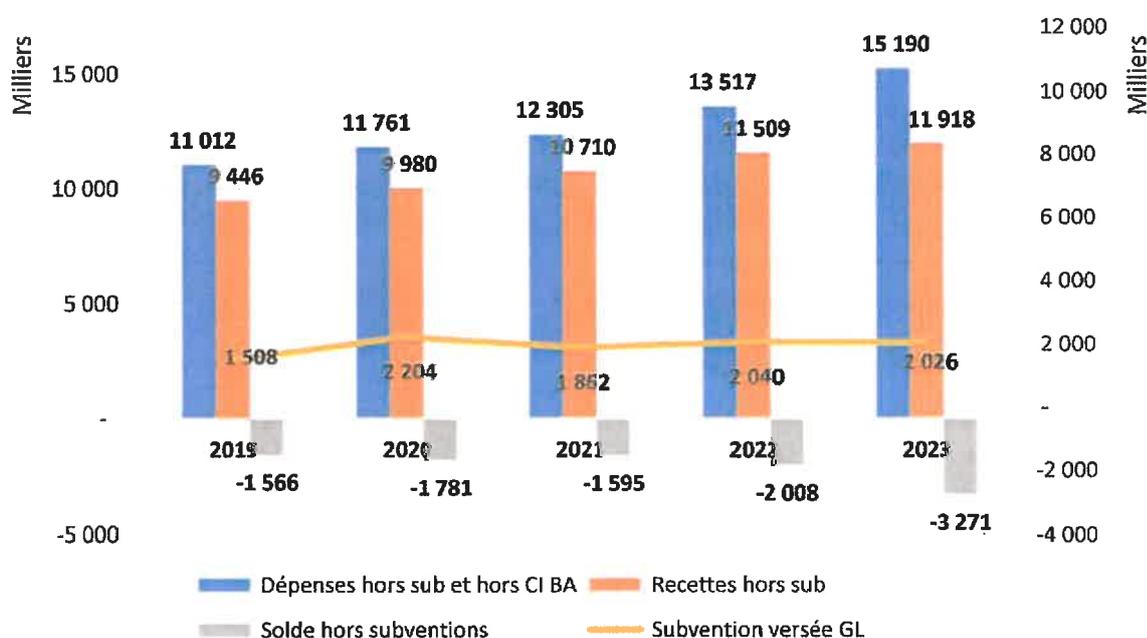
L'activité 2024 en hébergement temporaire est fixée à 50.14% pour l'EHPAD Les Fontanettes et à 98.06% pour l'EHPAD Les Grillons.

- **Orée du Bois**

La Résidence Autonomie l'Orée du Bois fait état d'un taux d'occupation anticipé 2023 de 99.70% pour 100% prévu au BP. Le taux d'occupation 2024 est ainsi fixé à 99.63%.

B- Fonctionnement

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dépenses et des recettes (hors reports, charges indirectes des budgets annexes et subventions d'équilibre) et le solde de gestion en découlant depuis 2019. Sont également représentées les courbes d'évolution de la subvention d'équilibre de Grand Lac vers le CIAS.



L'évolution des charges anticipée entre la projection 2023 et le réalisé 2022 est de +12.37% (+1.673 M€). Cette augmentation de charges s'explique majoritairement par des coûts RH supplémentaires (0.9 M€).

Concernant les recettes, le CIAS dispose de peu de marge de manœuvre dans la mesure où la majorité des financements sont attribués ou fixés par les autorités de tarification. La progression des recettes anticipées pour 2023 évolue dans des proportions moindres que les dépenses et devraient atteindre +3.56% (+409 K€). Par ailleurs, l'ARS a une politique d'attribution de crédits non reconductibles en toute fin d'exercice ce qui enlève toute visibilité et capacité d'anticipation par les établissements bénéficiaires.

Le déficit estimé pour l'exercice 2023 s'élève à 3.271 M€. La subvention d'équilibre votée par Grand Lac permet de couvrir les déficits sur lesquels Grand Lac s'est engagé (SAAD, Orée du Bois, sections Hébergement des EHPAD, services du CIAS budget principal) à hauteur de 2.026 M€.

6 M€ il apparaît que les
073-267303428-20240201-DELIB5-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2024

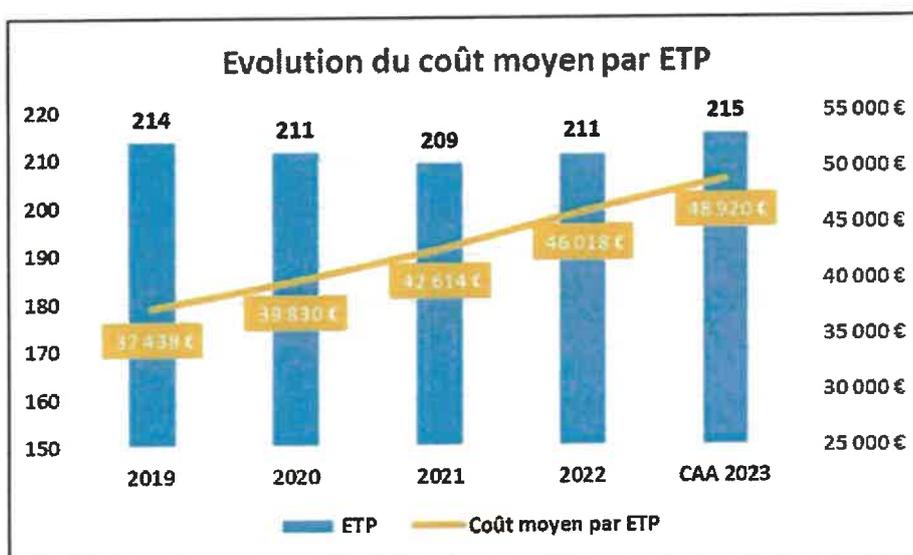
déficits des sections soins et dépendance des EHPAD ainsi que le SSIAD, aujourd'hui non concernés par la subvention d'équilibre, affichent des résultats cumulés estimés à -1.245 M€ pour l'exercice 2023.

Dans ce contexte, un Contrat de Retour à l'Equilibre Financier pour l'EHPAD Les Grillons est en cours de finalisation avec l'ARS et le Conseil Départemental. La signature de ce contrat devrait permettre d'obtenir des crédits complémentaires en compensation des actions menées.

Dépenses de fonctionnement

La projection 2023 anticipe des variations de dépenses en particulier concernant les charges de personnel. En effet, les charges RH représentent 71% des dépenses globales de l'ensemble des budgets.

✓ Charges de personnel



Si les effectifs du CIAS évoluent peu sur la période 2019-2023, le coût moyen par ETP présente une augmentation substantielle (+31% sur la période) en raison des revalorisations salariales successives.

La projection 2023 estime ces dépenses à 10 530 K€ pour 10 533 K€ prévus au BP (hors dépenses d'intérim et rémunération des intervenants médicaux dans le cadre de la mise en place du forfait global à l'EHPAD Les Grillons).

1- Evolution des ETP

Les principales évolutions intervenues en 2023 sont les suivantes :

- **Activité et organisations des services :**

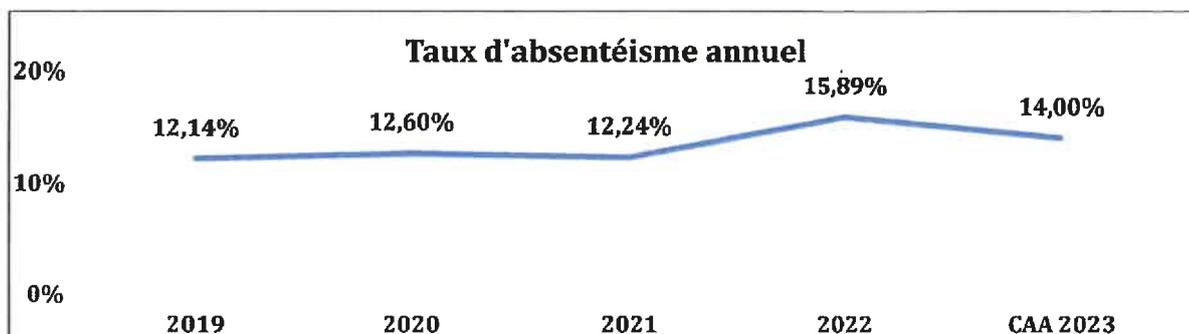
Une diminution de charges a été constatée à la faveur du décalage de plusieurs recrutements.

A contrario, la hausse d'activité au Service d'aide à domicile est permise par une augmentation du nombre d'ETP d'intervention.

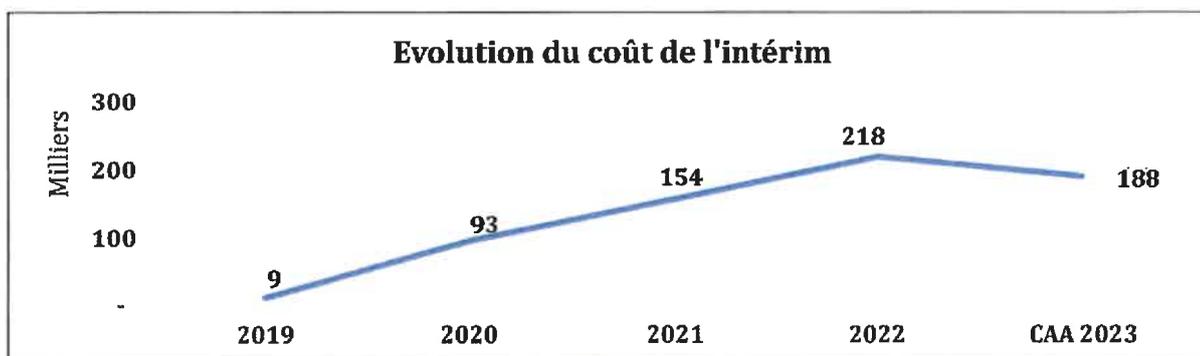
La mise en place du forfait global de soins à l'EHPAD Les Grillons implique le règlement de professionnels libéraux directement par la structure à compter de septembre 2023 pour un coût estimé de 48 K€. Ces dépenses interviendront également en 2024 dans l'attente du recrutement d'un médecin prescripteur.

- **Absentéisme**

Le taux d'absentéisme anticipé en 2023 présente une tendance à la baisse par rapport au taux constaté en 2022, sans pour autant revenir au niveau de 2019-2021.



L'absentéisme couplé aux difficultés de recrutement entraîne des dépenses d'intérim, le coût d'un intérimaire étant en moyenne de 1.5 à 2 fois supérieur au coût d'un agent contractuel en fonction du profil recherché (aide-soignant ou infirmier). Pour autant, les EHPAD ont adhéré au dispositif « Hublot », ce dernier permettant de recruter des agents en CDD sans passer par l'intérim. Si ce dispositif fonctionne bien pour l'EHPAD Les Grillons, il semble peu adapté pour l'EHPAD Les Fontanettes en raison de la situation géographique de l'établissement. Le résultat reste néanmoins une baisse significative du coût de l'intérim en 2023 par rapport à 2022. Cette baisse devrait se poursuivre en 2024.



2- Evolutions salariales

Plusieurs mesures sont venues impacter les dépenses salariales au cours de l'exercice 2023 :

- Revalorisation du point d'indice de 1.5% en juillet

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240201-DELIB5-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2024

- Revalorisation des tickets restaurant en septembre

Ces mesures viendront impacter la masse salariale 2024 en année pleine.

De même, le budget primitif 2024 intègre une évolution du point d'indice de 5 points.

La principale évolution de charges attendue pour 2024 reste en lien avec la refonte du régime indemnitaire votée par Grand Lac et le CIAS. Ainsi, une enveloppe supplémentaire estimée à 580 K€ est prévue en 2024.

Synthèse des orientations budgétaires 2024

Les services ont pour consigne de veiller à ce que toute dépense de personnel fasse l'objet d'une réflexion d'optimisation préalable en lien avec le service RH.

Le budget primitif 2024 prévoit une masse salariale établie sur la base des éléments suivants :

- Intégration du GVT (glissement vieillesse technicité) et évolution de la valeur du point d'indice
- Ajustement du taux d'absentéisme par budget
- Adaptation des remplacements pour congés annuels par budget
- Poursuite de la baisse des coûts d'intérim notamment pour l'EHPAD Les Grillons
- Extension année pleine :
 - o Revalorisation du point d'indice 1.5%
 - o Revalorisation des tickets restaurant
- Variation des ETP :
 - o Ajustement des ETP d'intervention du SAD en fonction de l'activité prévisionnelle.
 - o ETP créés en 2024 : 0.3 ETP de médecin prescripteur à l'EHPAD Les Grillons. Cette dépense devrait se substituer au paiement des intervenants libéraux dans le cadre du forfait global de soins mais devrait également permettre de résilier la convention avec Docs on the road.

✓ Autres charges

Les principales variations de dépenses pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

L'exercice 2024 prévoit des dépenses énergétiques multipliées par 2 sur l'électricité. En 2023, la Résidence Autonomie l'Orée du Bois a bénéficié du bouclier tarifaire sur la fourniture de gaz. Cette mesure n'est pas pérennisée en 2024. Pour autant, une baisse de coût devrait intervenir sur ce poste de dépense (-16%).

Concernant l'alimentation, une augmentation de 8.16% est anticipée sur les prestations de confection de repas pour les établissements.

Par ailleurs, une augmentation de 30% est annoncée sur la cotisation assurance statutaire (couverture de risques identique).

Enfin, la migration des systèmes de téléphonie pour les établissements ainsi que le lancement d'une étude sur la mise en place de système de vidéosurveillance devraient intervenir en 2024. L'achat d'une flotte de mobiles pour les aides à domicile du SAD sera également budgété en remplacement du système de location en place jusqu'en 2023.

2024 verra également la suppression des prestations de consultation de télé-médecine.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240201-DELIBS-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2024

De même, la renégociation des provisions pour grosses réparation avec l'OPAC devrait entraîner :

- Un transfert de PGR des Grillons vers l'Orée du Bois de 60 K€ (pour les exercices 2024 et 2025)
- Une diminution de loyer de 10 K€ pour les Grillons (pour les années 2024 et 2025)

Le budget principal de Grand Lac refacture au CIAS des charges indirectes. L'objectif est ici d'établir le coût réel des services (en intégrant les services supports mis à disposition par Grand Lac) dans une logique de coûts complets. D'un montant de 591 K€ en 2023, le calcul de base de ces charges pour 2024 est réalisé sur la base du compte administratif 2022 et s'élève à 634 K€. A noter que le déménagement du CIAS vers le site Lepic en décembre 2023 induit un accroissement des charges prises en compte (ex : eau, électricité, maintenance et entretien du bâtiment...). Cette charge est ensuite répartie par le CIAS sur chaque budget. Les charges indirectes ainsi facturées sont compensées par la subvention d'équilibre versée par Grand Lac.

2022 a vu le lancement du schéma directeur sur le devenir du bâtiment des Grillons. Le site de l'Orée du Bois est également intégré à la réflexion. Cette étude devrait être finalisée en 2024.

L'Analyse des besoins sociaux devrait également intervenir courant 2024.

Synthèse des orientations budgétaires 2024

Les services ont pour objectif de limiter la progression des dépenses d'exploitation à l'inflation et de limiter les mesures nouvelles.

Le budget primitif 2024 sera construit sur la base des éléments suivants :

- Ajustement des dépenses d'électricité et de fourniture de repas
- Diminution des dépenses liées au gaz.
- Fin du conventionnement avec Docs On The Road
- Revalorisation des charges indirectes facturées par Grand Lac.
- Réalisation d'une migration des systèmes de téléphonie et étude sur la mise en place de système de vidéosurveillance dans les établissements
- Inscription des crédits relatifs à la seconde partie du schéma directeur immobilier
- Inscription de frais d'étude pour l'analyse des besoins sociaux.

Les principales recettes du CIAS proviennent des produits de la tarification des services (pris en charge par les organismes financeurs ou facturés à l'usagers).

✓ **Produits des services**

Prise en charge par des organismes financeurs (ARS et Conseil Départemental)

Les dotations notifiées pour 2023 par le Conseil Départemental et l'ARS présentent globalement une enveloppe d'environ 6 412 K€.

Outre les dotations de base, des crédits complémentaires ont été intégrés de manière pérenne en cours d'exercice. Le montant global de ces dotations est de 5 897 K€ :

- Compensation des revalorisations salariales. A noter que le versement des dépenses de primes pouvoir d'achat n'interviendra qu'en 2024, créant un décalage avec le financement attribué par l'ARS.
- Ouverture au tarif global pour l'EHPAD Les Grillons pour 211 K€
- Actualisation des dotations du SSIAD
- Actualisation de la dotation qualité du Service d'Aide à Domicile pour 130 K€

De même, des crédits complémentaires non reconductibles sont intervenus à hauteur de 515 K€ pour :

- Les EHPAD et le SSIAD pour un montant de 239 K€
- L'attribution d'un fonds d'urgence pour l'EHPAD Les Grillons pour 226 K€ et une dotation exceptionnelle pour le SAD d'un montant de 50 K€

A noter que la dotation 2023 versée par le Conseil Départemental pour le service d'aide à domicile a été diminuée du trop-perçu 2021, soit 97 K€. La dotation 2024 sera impactée du trop-perçu 2022 estimé à 215 K€. Un dialogue doit intervenir avec le Département concernant l'exercice au cours duquel sera versée la dotation complémentaire au titre de l'activité 2023 et estimée à 224 K€.

Les recettes prévues au BP 2024 sont les recettes pérennes (hors crédits non reconductibles) auxquelles sont appliquées un taux d'évolution. A noter que l'EHPAD Les Fontanettes a bénéficié d'une actualisation des données GMP et PMP en 2023, la dotation soins de base 2024 est ainsi majorée d'environ 43 K€. L'ensemble de ces recettes est estimé à 6 200 K€.

Produits des usagers

Les recettes usagers attendues pour 2023 sont en correspondance avec l'évolution des activités des services.

Une revalorisation des tarifs applicables au service de portage de repas est intervenue en septembre 2023 afin de pallier les augmentations de fournitures de repas appliquées par nos fournisseurs. Les tarifs 2024 seront réajustés lors de la revalorisation des coûts appliqués par nos prestataires.

Concernant la téléassistance, les tarifs votés prennent en compte l'évolution de prix annoncée dans le marché signé avec notre prestataire soit +5.73%.

Les recettes usagers 2023 sont établies conformément à la prévision d'activité et aux évolutions tarifaires. A noter que les évolutions de taux annoncées par le Conseil Départemental pour le SAD, l'Orée du Bois et les EHPAD et de 2.24%. Une demande d'augmentation de taux à hauteur de 3% est en cours de négociation avec le Conseil Départemental pour les EHPAD et l'Orée du Bois.

✓ Subvention d'équilibre

Compte tenu des réalisations anticipées pour 2023 et du trop versé 2022 d'un montant de 582 K€, La subvention versée par Grand Lac au CIAS est de 2 026 K€.

Conformément au principe de calcul mis en place en 2019, la subvention d'équilibre attribuée par Grand Lac au CIAS pour 2023 évolue de la manière suivante :

- +1,5% appliqué sur 70% de la subvention 2023 afin de prendre en compte l'évolution de la masse salariale
- +1% appliqué à 30% de la subvention 2023 afin de prendre en compte l'évolution des charges d'exploitation

La subvention prévue en 2024 se décompose comme suit :

- 1 640 K€ au titre de la subvention d'équilibre de base
 - 365 K€ de compensation du régime indemnitaire (les sections soins et dépendance ne sont pour l'instant pas intégrée dans le système de compensation)
 - 634 K€ au titre de la compensation des charges indirectes
 - 40 K€ de financements au titre du PPI 2024 (ascenseurs à l'Orée du Bois, Schéma directeur immobilier EHPAD Les Grillons, Cuisine partagée)
 - 400 K€ de compensation éventuelle des résultats 2023
- Soit un total de 3 079 K€ de crédits inscrits au BP.

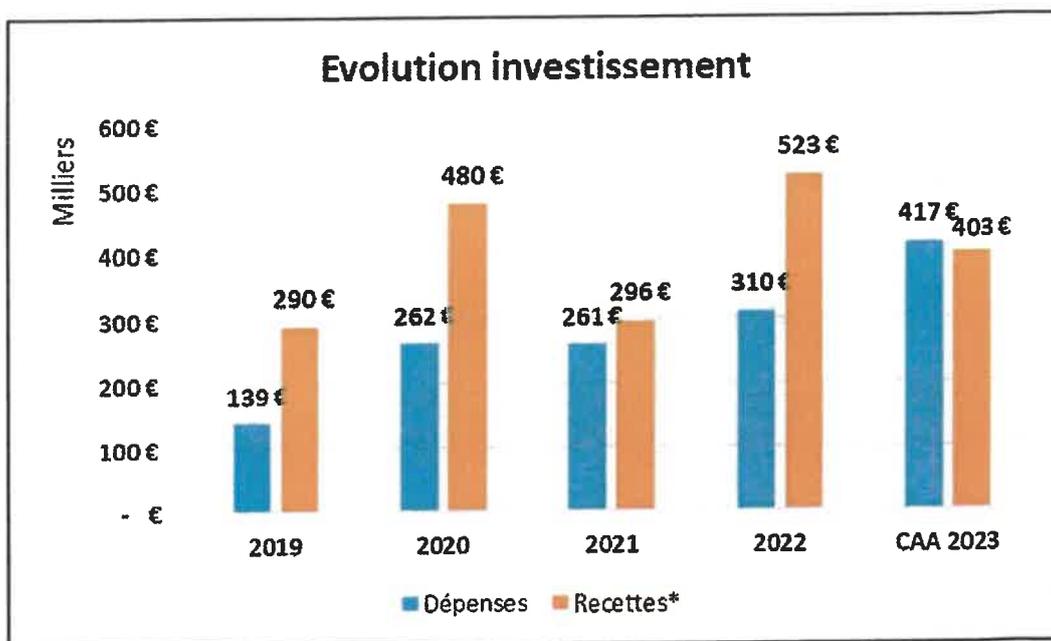
Le budget principal du CIAS ventile ensuite la subvention d'équilibre des différents budgets en fonction des déficits anticipés sur chaque service (hors SSIAD et sections soins et dépendance des EHPAD).

Synthèse des orientations budgétaires 2024

Le budget primitif 2024 sera construit sur la base des éléments suivants :

- Produits de la tarification :
 - o Prise en compte des dotations provisoires notifiées par l'ARS avec actualisation de la dotation de base pour l'EHPAD les Fontanettes et application d'un taux d'évolution de 2.5% pour les EHPAD et 2% pour le SSIAD
 - o Application d'un taux d'évolution de 3% sur les recettes usagers et Département pour les EHPAD et l'Orée du Bois
 - o Application d'un taux d'évolution de 2.24% du tarif horaire attribué par le Conseil Départemental et de 2.73% pour les caisses pour le Service d'aide à domicile
- Application d'une évolution tarifaire par service (portage de repas, téléassistance, Orée du Bois, SAAD) sur la base de l'activité prévisionnelle établie pour chaque service. Une répercussion de l'augmentation des prix des repas est réalisée sur les tarifs appliqués à l'Orée du Bois. Une révision des tarifs du portage de repas interviendra en cours d'exercice si nécessaire.
- Actualisation de la subvention d'équilibre versée par Grand Lac au CIAS

C- Investissement



*Recettes = Intégration de la capacité d'autofinancement des EPRD

Dépenses d'investissement

Les principaux investissements réalisés en 2023 concernent principalement :

- Achat flotte de véhicules : 138 K€
- Réhabilitation de la cuisine des Grillons pour le projet « Tiers Lieu » : 80 K€
- Le matériel informatique et téléphonie : 43 K€
- Le matériel de soins : 13 K€
- Le mobilier : 34 K€
- Rénovation salle à manger / salon Orée du Bois : 29 K€

Synthèse des orientations budgétaires 2024

Le budget primitif 2024 intégrera les éléments suivants :

- Poursuite des investissements courants.
- Lancement d'un marché pour le renouvellement de la flotte automobile (véhicules légers).
- Lancement d'un marché pour l'achat de lits médicalisés pour les EHPAD
- Fin du règlement des travaux d'aménagement de la cuisine des Grillons pour le projet « Tiers lieu »

Recettes d'investissement

Le financement 2023 des investissements provient :

- Des dotations aux amortissements / capacité d'autofinancement relevant de chaque budget : 254 K€
- Des subventions : 20 K€
- Du FCTVA : 23K€

Synthèse des orientations budgétaires 2024

Le budget primitif 2024 intègrera les éléments de recettes suivants :

- Dotations aux amortissements / Capacité d'autofinancements pour les établissements et le SSIAD
- Subventions et financements obtenus le cas échéant
- Financement par Grand Lac du reste à charge des travaux de réaménagement de la cuisine de l'EHPAD les Grillons dans le cadre du projet Tiers Lieu

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 17
- Présents et représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1^{er} février 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240201-DELIB5-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2024

Acte classé

DELIB5

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour AR reçu > **Classé** <
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-02T10-16-40.02 (MI250709206)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240201-DELIB5-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2024

Date de décision : 01/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [5 DELIB FIN DOB 2024.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Page de garde CA
01022024.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler

Préparé Date 02/02/24 à 10:16
Transmis Date 02/02/24 à 10:16
Accusé de réception Date 02/02/24 à 10:21
Classé Date 02/02/24 à 10:54

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)
Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)
Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)